



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 21 MAI 2014

TÉLÉDOC
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR *FCPB1410688C*
N° interne **DF-2B2O-14-3004**

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET

*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRÉTAIRES D'ÉTAT*

Objet : Circulaire relative à la saisie 2014 dans le Système d'information des opérateurs de l'État (SI OPE)

P.J. : 2

La présente circulaire fixe les objectifs de l'année 2014 en matière d'alimentation par les ministères du SI OPE, notamment dans le cadre de la préparation du PLF 2015.

Le SI OPE est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2011 et la campagne des PAP 2012. Pour mémoire, le SI OPE a vocation à terme :

- à regrouper les informations nécessaires au pilotage stratégique des opérateurs, de manière à disposer d'un outil de dialogue partagé entre les tutelles ;
- à être le seul vecteur d'alimentation des volets opérateurs des documents budgétaires, afin d'en faciliter la production.

Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, **la consultation par tous les ministères de l'ensemble des informations contenues dans le SIOPE est désormais possible.**

J'appelle votre attention sur l'obligation de saisie au cours de la phase I du calendrier ci-dessous. En effet, ces données doivent pouvoir être intégrées, dans des délais très contraints chaque année, aux PAP 2015 et à l'annexe jaune opérateurs au PLF 2015.

J'appelle également votre attention sur la nécessité de renseigner de manière exhaustive et rigoureuse l'ensemble des informations demandées et vous rappelle l'importance des rubriques relatives aux dettes et aux engagements hors bilan des opérateurs au 31 décembre 2013, l'obligation de les renseigner étant de nature législative (article 107 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010).

Pour la campagne 2014, il vous est à nouveau demandé de respecter le calendrier suivant, qui identifie les données qui seront prioritaires à la saisie de juin à juillet, et parmi elles, celles qui seront à fournir obligatoirement pour la campagne des PAP 2015 (notamment budgets prévisionnels 2014 et comptes financiers 2013 votés) et celles qui pourront être saisies jusqu'au 31 décembre 2014. Cette répartition fait l'objet du tableau figurant en annexe 1 à la présente circulaire. Le calendrier est précisé en annexe 2 :

Phase 1 : du 2 juin au 1^{er} août 2014

Pour l'ensemble des données budgétaires et d'emplois identifiées comme prioritaires dans le tableau ci-joint (cf. annexe 1), vous saisirez ou actualiserez les colonnes « budget initial 2014 », « budget initial 2013 » et « compte financier 2013 ». Vous veillerez notamment à ce que les données faisant référence aux comptes financiers concernent bien les documents approuvés par les conseils d'administration des établissements.

Pour mémoire, la saisie du « budget initial 2014 » et des « comptes financiers 2013 » est obligatoire pour l'alimentation des volets opérateurs des PAP 2015.

Vous saisirez également l'ensemble des données diverses et de gouvernance identifiées comme prioritaires dans le tableau ci-joint (cf. annexe 1) pour l'année 2014. Certaines d'entre elles sont obligatoires pour la campagne des PAP 2015 ou pour l'annexe jaune opérateurs au PLF 2015.

La saisie dans le SI OPE des données nécessaires à l'alimentation des PAP 2015 sera fermée après le 1^{er} août.

Phase 2 : du 4 août au 31 décembre 2014

Pour l'ensemble des autres données, en l'occurrence celles étant liées à l'exercice 2014, la saisie pourra être effectuée jusqu'en décembre 2014. Il s'agira notamment, pour les informations budgétaires et d'emplois, des colonnes relatives aux budgets rectificatifs votés au cours de chaque exercice.

Un suivi de l'avancement du remplissage des données dans le SI OPE vous sera diffusé sur simple demande auprès de mes services. Je tiens également à cette occasion à remercier les ministères qui poursuivent les travaux de simplification et d'automatisation de saisie dans le SI OPE à partir de leurs propres outils internes.

Durant ces phases de renseignement des données dans le SI OPE, vous pourrez solliciter l'assistance du bureau des opérateurs et des autres organismes publics ([2B2O - assistance-operateurs.budget@finances.gouv.fr](mailto:2B2O-assistance-operateurs.budget@finances.gouv.fr)) ainsi que du bureau de l'informatique et des infrastructures (BII - sylvie.mocchi@finances.gouv.fr et pascale.cayron@finances.gouv.fr). Pour mémoire, des guides méthodologiques et d'aide à la saisie sont à votre disposition sur la page d'accueil de l'application Farandole. Ceux d'entre vous qui souhaitent alimenter le SIOPE par fourniture d'un classeur Excel plutôt que par saisie directe dans le module dédié de Farandole doivent se rapprocher du bureau BII qui leur fournira le modèle de grille Excel ad hoc.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Budget



Denis MORIN 1399303363039-48